

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
8 novembre 2016  
VALANT COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil seize, le huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 2 novembre 2016

**Présents** : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, POSSÉMÉ, JOUIN, BIDOIS, DEBRAY, DIGUET, GICQUEL, HAMON, MONVOISIN, PERRIN, ROBERT, SOREL

**Secrétaire** : David BIDOIS

**Absentes excusées** : Mme BLANCHARD Amanda, Mme BERTY Nathalie, Mme SARAZIN Régine, Mme RIVIÈRE Sabrina

**Absent** : GOUIN Marina

**Pouvoir** : Mme BLANCHARD Amanda donne pouvoir à Mme POSSEME, Mme SARAZIN Régine donne pouvoir à M. RIAUD, Mme RIVIERE Sabrina donne pouvoir à Mr MARCHAND, Mme BERTY Nathalie donne pouvoir à Mr GERARD

### **1- Vente du lot n° 1 -Lotissement Petit Plessis**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de réservation de lot a été faite auprès du notaire Maître DARNON pour le lotissement communal à usage d'habitation dénommé le Petit Plessis.

La demande a été faite par Monsieur Longépée Jean-Marc de Bréhal (50290) pour le lot n°1.

Vu la délibération 2015-117 du 08 décembre 2015 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement Le Petit Plessis au prix de 29 € HT lem<sup>2</sup>,

Il est proposé au Conseil Municipal de céder le lot n°1, d'une superficie de 514 m<sup>2</sup>, à Monsieur Longépée au prix de 14 906 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié, ainsi que tout document administratif et comptable relatif à cette affaire.

### **2- Vente des lots - Lotissement Petit Plessis**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, lorsqu'une personne est intéressée par l'acquisition d'un terrain au lotissement du Petit Plessis, il doit attendre une réunion de Conseil Municipal pour pouvoir signer la promesse de vente.

Afin d'éviter de retarder la vente, il serait souhaitable que le Conseil donne délégation au Maire pour signer les promesses de vente et actes notariés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les promesses de vente et actes notariés, ainsi que tout document administratif et comptable relatif à cette affaire.

### **3- Acquisition d'un ensemble immobilier – Rue Onffroy de la Rosière**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la mise en vente de la maison d'habitation ainsi que ses dépendances, située au 38 rue Onffroy de la Rosière. Dans le cadre de la

réflexion de l'aménagement de la sécurité du haut du bourg, Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de procéder à son achat.

Une consultation auprès des Domaines a été faite pour l'ensemble des biens mis en vente, à savoir la parcelle AC 84, AC 85, AC 86, AC 87 et AC 144.

Le prix proposé par les Domaines est de 58 000 € avec une marge de négociation de 15%.

Des discussions ont eu lieu avec les propriétaires, la famille LEBLANC de La Chapelle Gaceline (56200).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'acheter l'ensemble immobilier référencé ci-dessus pour un prix net de 58 150 €.
- Charge Me BOUTHEMY de Carentoir d'établir l'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document administratif et comptable relatif à cette affaire.

#### **4- Demande d'achat de parcelle communale – Rue des templiers**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande faite par M. et Mme KROWLLAW, domiciliés 8 rue des Templiers, concernant l'achat de la parcelle communale AC 233 qui jouxte leur propriété. La surface de la parcelle est de 35 m<sup>2</sup>.

Une demande d'évaluation a été faite aux Domaines. Le prix proposé est de 450 € avec une marge de négociation de 10%.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle à M. et Mme KROWLLAW pour 450 €. Le notaire chargé de la rédaction de l'acte est Me DELPERIER, successeur de Me DARNON, de Sixt-sur-Aff. Les frais de notaire seront à la charge exclusive de l'acheteur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié ainsi que toute pièce administrative et comptable relative à cette affaire.

#### **5- Choix du SPS et CT pour les travaux de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles et extension de la cantine**

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de construction d'une maison d'assistants maternelles et d'extension de la cantine, il faut prévoir un contrôleur technique et un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Trois bureaux d'études ont été contactés :

	<b>Mission CT (L+SEI+PS+HAND+ Attestation finale handicapée)</b>	<b>Mission SPS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Bureau Véritas</b>	4 118 € HT	1 680 € HT	5 798 € HT
<b>Socotec</b>	4 475 € HT	2 220 € HT	6 695 € HT
<b>BTP Consultants</b>	3 910 € HT	2 677.50 € HT	6 587.50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide de choisir le bureau Véritas pour les deux missions.

Il décide également de valider les deux missions optionnelles proposées par Bureau Véritas : la délivrance du consuel (190 € HT) et la vérification initiale des installations électriques (330 € HT).

#### **6- Travaux d'enrobés Site de la Roche**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la plupart des allées du site de la Roche ont été enrobées afin de faciliter les promenades pour les poussettes et pour les personnes en fauteuil roulant notamment. Il reste une allée, allant de la pharmacie jusqu'à la plateforme du site, qui n'a pas été faite.

Deux devis ont été demandés pour des travaux d'enrobés.

L'entreprise Eurovia propose un devis de 8 060 € HT (260 m<sup>2</sup> à 31 € / m<sup>2</sup>)

L'entreprise MTPA propose un devis de 7 163 € HT (247 m<sup>2</sup> à 29 € / m<sup>2</sup>)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se baser sur le prix unitaire et de choisir l'entreprise MTPA pour les travaux. La surface définitive sera contrôlée à la fin des travaux.

## **7- Rapport sur le prix et la qualité du service - SPANC**

Monsieur Michel GÉRARD, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, expose à l'assemblée que, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des collectivités Territoriales et ses textes d'application, le Conseil Municipal examine et émet un avis sur le rapport annuel du SPANC.

Le rapport présenté est celui de N-1, c'est-à-dire 2015. Il concerne le prix et la qualité du service du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le rapport sur le prix et la qualité du service 2015 du SPANC tel que présenté.

## **8- Convention de mise à disposition d'un terrain à Enedis – La Touche du Val**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de convention établie par la société Enedis afin de permettre l'installation d'une armoire de coupure électrique sur la parcelle communale YB115, au lieudit « La Touche du Val » et pour une superficie de 3 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes pièces administratives ou comptables relatives à cette affaire.

## **9- Création de poste à la médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Trémintin, responsable de la médiathèque, partira en retraite le 01 juillet 2017.

Actuellement, nous avons, en plus du poste de responsable, un agent en contrat d'accompagnement vers l'emploi. Le contrat se termine le 25 novembre prochain.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 janvier 2017. Ce poste serait pour 22 heures jusqu'au 30 juin 2017 puis 28 heures à compter du 01 juillet 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

## **10- Subvention Les P'tits loups 2015-2016**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue par l'accueil de loisirs Les P'tits loups de Pipriac pour l'année 2015-2016.

Suite aux remarques du Conseil Municipal, ne sont pas pris dans la demande de subvention les enfants de Sixt de plus de 6 ans allant au mois de juillet aux P'tits loups, la commune ayant un centre de loisirs en juillet pour les plus de 6 ans.

Le montant demandé est de 271 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les 271 € au centre de loisirs Les P'tits Loups pour 2015-2016.

## **11- Sécurité routière – Aménagement du haut du bourg**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des plaintes ou observations reçues de la part d'administrés concernant la vitesse excessive ainsi que le peu de visibilité dans le haut du bourg, près du calvaire.

Monsieur le Maire souhaiterait aménager ce carrefour et propose de lancer une consultation auprès de cabinets sur ce sujet. Une étude a été faite par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose également de demander aux cabinets de faire une étude pour l'aménagement de l'ensemble du bourg.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le lancement de l'appel d'offres aux cabinets de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité du haut du bourg (carrefour près de la médiathèque).
- Demande à ce que les cabinets proposent une vue globale d'aménagement de l'ensemble du bourg.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents organismes et notamment la subvention au titre des amendes de police.

## **12- Emplacement réservé n°9 – Le Rocher**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'intérêt de l'emplacement réservé n°9 du PLU pour les chemins de randonnée. Les propriétaires de la parcelle YC 84 sont d'accord pour vendre à la commune une bande de 3 mètres de large à cet endroit afin de laisser un passage piéton. La commune refera, à ses frais, la clôture (piquets et grillage) sur cette parcelle.

Il faudrait également prendre un peu de terrain sur la parcelle YC 88, appartenant à M. et Mme TEXIER afin de poursuivre le chemin jusqu'à la parcelle communale YC 85.

M. et Mme TEXIER céderaient le bout de terrain à l'euro symbolique à la commune.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'acheter la bande de 3 mètres sur la parcelle YC 84 pour un prix de 15 €/ m².
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune pour les deux parcelles. Le notaire sera Me DELPERIER, suppléant de Me DARNON.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'acte notarié ainsi que toute pièce administrative et comptable relative à ce dossier.